



Journée Portes Ouvertes : mercredi 1^{er} février 2012

PACES

**PREMIÈRE
ANNÉE**

COMMUNE

DES

ÉTUDES

DE

SANTÉ

*Vous êtes intéressés par
les métiers à responsabilité
dans le domaine du soin ?*



UFR MÉDECINE ET PHARMACIE
7 BD JEANNE D'ARC
BP 87900 - 21079 DIJON cedex
T 03 80 39 32 00 • F 03 80 39 33 00
SCOLARITÉ PACES 03 80 39 33 09

Depuis la rentrée universitaire 2010, les études de médecine, pharmacie, odontologie, masso-kinésithérapie, sages-femmes, et depuis la rentrée universitaire 2011, ergothérapie et psychomotricité commencent par une :

Première année commune (PACES)

L'année universitaire se compose d'un **TRONC COMMUN** réparti sur deux semestres :

Le **premier semestre** s'organise comme suit :

UE1 Atomes, biomolécules | **91.5 h**

UE2 Cellules et tissus | **90 h**

UE3A Appareils et systèmes | **55.5 h**

UE4 Evaluation des méthodes d'analyse | **37.5 h**

Le **second semestre** :

UE3B Appareils et systèmes | **37.5 h**

UE5 Organisation des appareils | **38 h**

UE6 Connaissance du médicament | **36 h**

UE7 Santé, Société, Humanité | **72 h**

auquel s'ajoutent :

UE8 SPÉCIFIQUES médecine, pharmacie, odontologie, sages-femmes et métiers de la rééducation (*masso-kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité*) | **49,5 h**

En début de **second semestre**, les étudiants choisissent, via internet, **de 1 à 5 Unité(s) d'Enseignement(s) spécifique(s)**, certains enseignements pouvant être mutualisés. Selon les enseignements spécifiques choisis, les étudiants peuvent concourir pour une ou plusieurs filières.

5 concours distincts sont organisés, en deux sessions, à l'issue de chaque semestre.

Classés en rang utile, les étudiants sont affectés selon leur choix dans la limite du *numerus clausus* de chaque filière.

Pour l'année universitaire 2010-2011,
1456 étudiants inscrits en PACES,

pour un **numerus clausus cumulé** de : 212 (médecine), 82 (pharmacie), 30 (odontologie), 27 (sages-femmes), 80 (masso-kinésithérapie),
s'ajouteront en 2011-2012 : 6 (ergothérapie), 5 (psychomotricité).

Les étudiants ne peuvent s'inscrire que deux fois en PACES.

A l'issue du second semestre, les étudiants classés au delà de 3 fois la somme des *numerus clausus* cumulés (hors métiers de la rééducation) pourront être réorientés vers d'autres formations universitaires par décision de la présidente de l'Université.

Pour ce classement, seuls les résultats obtenus aux UE communes sont pris en compte.

A compter de 2012, un **semestre rebond** autorisera les étudiants en échec à accéder à une formation pluridisciplinaire permettant une remise à niveau.

Retrouvez toutes les infos complémentaires sur

[HTTP://MEDECINE.U-BOURGOGNE.FR](http://MEDECINE.U-BOURGOGNE.FR)